



Litiges pour un paiement chez le psychomotricien

Par **titoune**, le **17/11/2010 à 16:14**

Bonjour,rnrnmon enfant allait chez le psychomotricien. Pour diverses raisons, je ne me suis pas rendu à deux séances. Celui-ci me réclame le paiement de ces séances qu'il n'a pas effectuer. Suis-je obligé de payer ? je trouve celà plutôt malhonnête étant donné qu'il n'a fait aucun travail.

Par **Marion2**, le **17/11/2010 à 16:46**

Bonjour,rnrnAvez-vous décommandé ces 2 rendez-vous suffisamment à l'avance ?

Par **titoune**, le **19/11/2010 à 18:26**

le premier non mais pour le deuxième je l'ai prévenu cinq jours avant. Et au cours de ces cinq jours, il m'a appelé 17 fois pour me réclamer le paiement de ces séances. Si la séance était à 200 euros(j'exagère) il faudrait que je paye même si j'ai oublié de prévenir dans les délais. Pardon mais je trouve que c'est abusé.

Par **Marion2**, le **19/11/2010 à 19:30**

Non, ce n'est pas abuser...
Cette personne avait bloqué deux rendez-vous. Vous n'êtes pas venue, il est tout-à-fait normal que vous régliez ces séances.
Le fait d'avoir pris rendez-vous, empêchait le psychomotricien de prendre une autre personne.
Donc un manque à gagner pour lui.

Par **titoune**, le **20/11/2010** à **09:34**

Je suis d'accord pour le premier rendez vous mais le deuxieme je l'ai comme même prevenu 5 jours avant. Sachez aussi qu'il était prévu qu'il y ait 60 séances. J'en ai fait 20 peut être doit je payer les 40 restantes. De plus , il m'a encore téléphoné cela fait plus de 20 appels. Moi je pense qu'il me harcèle ainsi parce que j'ai décidé de changer de psychomotricien.